

Décision

Générale

colonial

Décision n° 118-421-1931 Divers.

n° 118-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er janvier 1932, le salaire mensuel du nommé Ibrahim Mohamed est fixé à 150 francs.